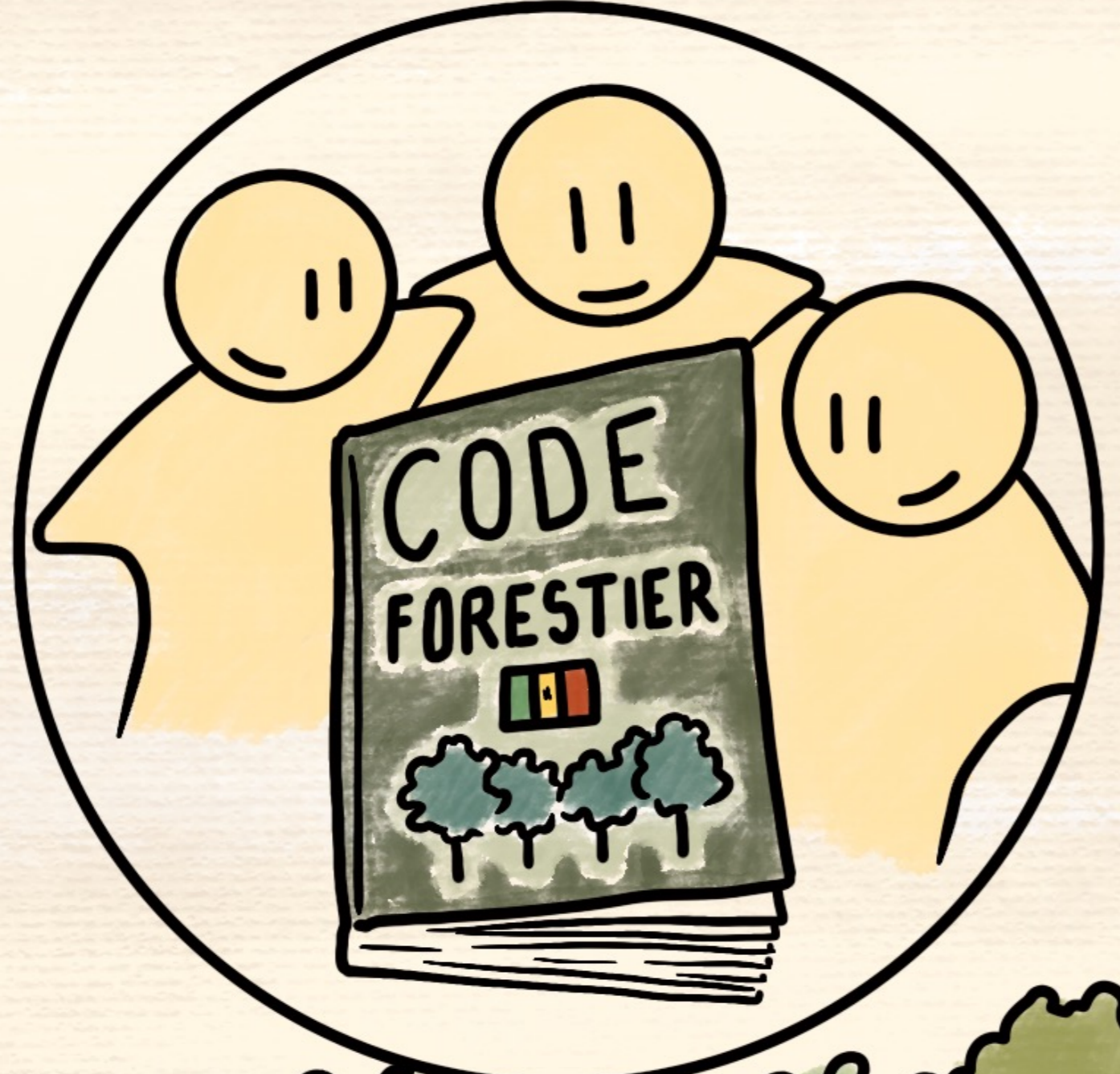


Gestion durable des ressources forestières et pastorales

Des conventions locales définissent et contrôlent les pratiques d'exploitation forestières.

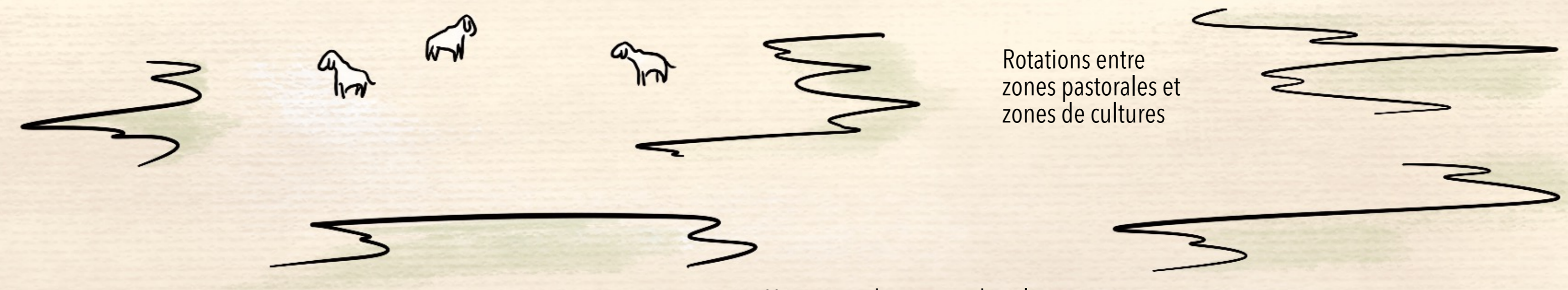
Des comités de gestion supervisent la gestion durable des forêts et veillent à l'application du code forestier et des conventions locales.



Mise en défens des bosquets pour la production villageoise de bois-énergie



Régénération Naturelle Assistée



Rotations entre zones pastorales et zones de cultures

Haies vives brise-vent dans les champs et les espaces publics

Contrats de parage

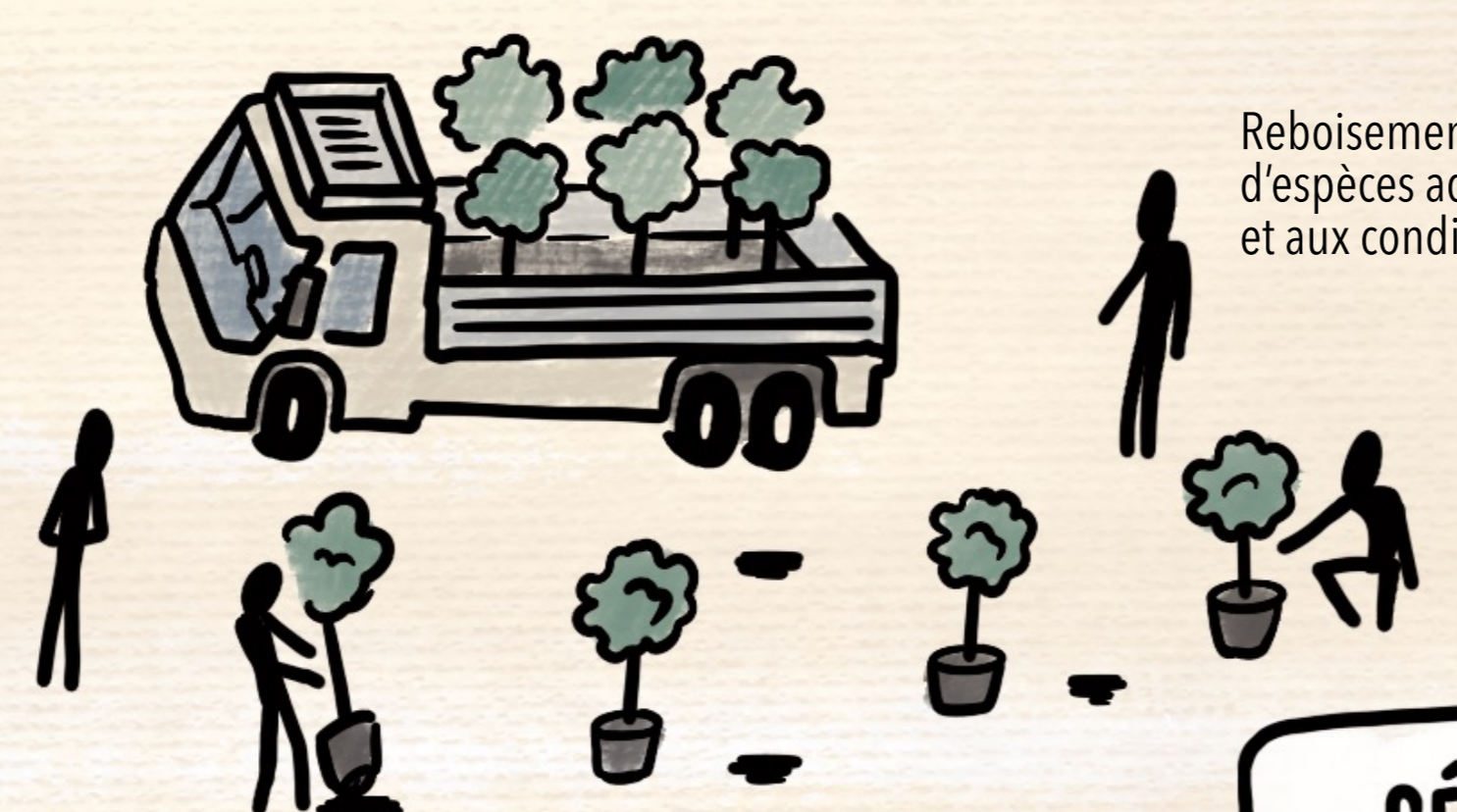
Des Plans d'Aménagement et d'occupation des sols (PAOS) définissent les zones de pâture, de culture et de mise en défens



Cultures fourragères

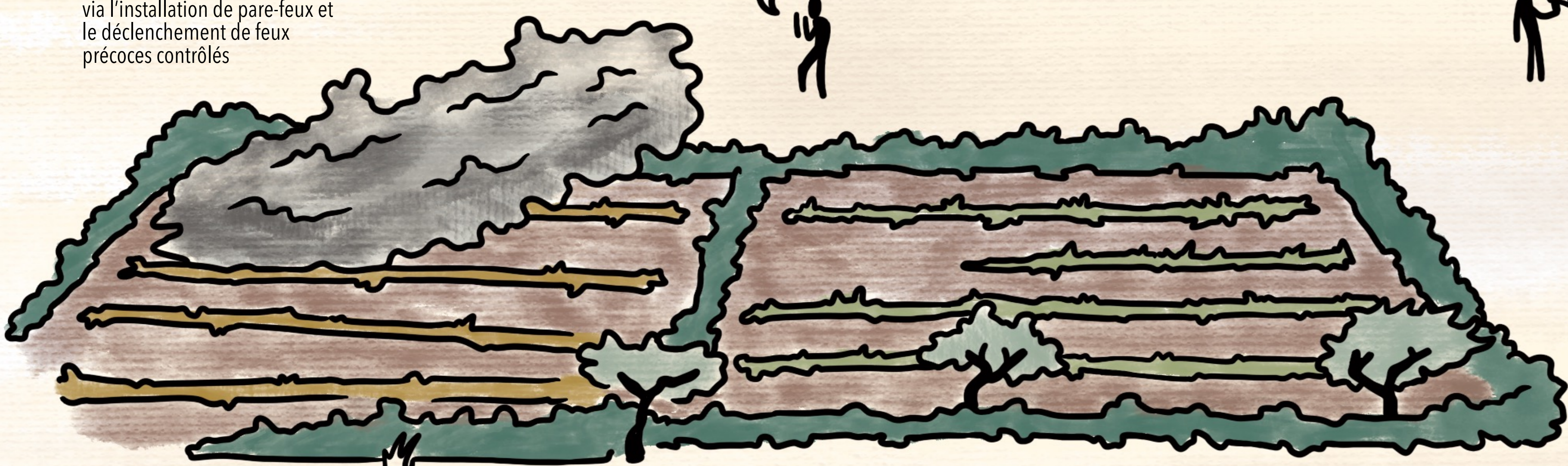
Reboisement à l'aide d'espèces adaptées aux sols et aux conditions locales

Formations sur les pratiques non destructives de coupe et de cueillette



FEU PRÉCOCE!

Lutte contre les feux de brousse via l'installation de pare-feux et le déclenchement de feux précoces contrôlés



GÉRON ENSEMBLE LA FORÊT

Sensibilisation citoyenne sur la gestion durable des forêts



FOYER AMÉNAGÉ

Énergies renouvelables et efficacité énergétique

BIOGAZ

En 2035, le département de Fatick se distingue par une gestion exemplaire de ses ressources forestières et pastorales. Les terres et les villes et villages ont été reboisés grâce à une collaboration entre les communautés, les services étatiques et les ONG. Grâce aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, les populations ont réduit leur dépendance aux ressources forestières. Des conventions locales et des plans d'occupation et d'affectation des sols structurent l'exploitation et la protection des ressources forestières et pastorales.